

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf février, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt-cinq février deux mil seize.

ORDRE DU JOUR :

- Demandes de subventions FDAIC
- Suppression du poste d'adjoint
- Indemnités du Maire
- Modifications des commissions
- Redevance pour occupation provisoire du domaine public pour travaux de gaz
- Arrhes de la salle polyvalente
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René – LABOUE Jean – ALTUR Marie-Lise – ANSEAUME Marie-Thérèse - COENON Guy – MIRETTI Josiane – BARBOT Claire – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – HUILIO Virginie - CLAISE Muriel – LE JOSSEC Cyril

Absent ayant donné procuration :

SCHLICH Daniel à Virginie QUENTIN
BOEGLIN Isabelle à Marie Lise ALTUR
RETIF Corinne à Jean LABOUE
HERBEAUX Etienne à COENON Guy
HENRIET Philippe à DUVAL René
Absente : Sylvia GASSELIN

Monsieur LE JOSSEC a été élu secrétaire.

M. Jean Laboue demande la rectification du procès-verbal de la précédente réunion car il trouve le texte sur les raisons de sa démission de son poste d'adjoint un peu laconique. Il demande à ce que soit ajouté que son départ est dû à son désaccord avec Madame le Maire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS FDAIC

-TRAVAUX RUE DES PERCHES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux de voirie sur la Rue des Perches (trottoirs et tranchées drainantes : raccord des eaux pluviales sur la Rue du Point du Jour, trottoirs côté lotissement.)

Pour un montant de 29.541,00 € HT
 35.449,20 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC	29.541 € HT	30 %	8.862,30 €
- Emprunt ou Autofinancement			<u>20.678,70 €</u>
	Total H.T		29.541,00 € HT

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Début et fin des travaux Juin 2016

- TERRAIN MULTISPORTS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'un Terrain Multisports, Rue de la Demoiselle.

Pour un montant de 85 221,20 € HT (travaux)
 102 265,44 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC	85221,20 € HT	30 %	25 566,36 €
- Emprunt ou Autofinancement			<u>59 654,84 €</u>
	Total H.T		85 221,20 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : début : Juin 2016 - Fin : Décembre 2016

- VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de sécurisation par vidéo protection (emplacements caméras : parking école 3, salle polyvalente 2, Allée du château – stade 2)
Pour un montant de 43 765,41 € HT
52.518,49 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDAIC	43.765 € HT	30 %	13 130,00 €
- Emprunt ou Autofinancement			<u>30 635,41 €</u>
	Total H.T		43.765,41 € HT

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : Début et fin des travaux : Juin 2016

Il est précisé que Le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** au sein de l'agglomération du Pays de Dreux a mis en place 4 groupes de travail : jeunes et délinquance, relations gendarmerie – police, maillage vidéo protection et participation citoyenne.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Madame le Maire rappelle que par délibération du 4 Avril 2014, il a été décidé de fixer à CINQ le nombre d'adjoints au Maire. Elle rappelle également que Monsieur Jean Laboue a informé les membres du conseil municipal, lors de la dernière réunion du 27 Janvier 2016, qu'il avait présenté sa demande de démission de ses fonctions d'adjoint au maire tout en conservant son mandat de conseiller municipal auprès de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir a accepté sa démission en date du 2 Février 2016, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose donc la suppression du poste d'adjoint au Maire et donc de fixer à QUATRE le nombre d'adjoints au Maire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la suppression d'un poste d'adjoint et fixe donc à quatre le nombre d'adjoints au Maire.

INDEMNITES DU MAIRE

Considérant la démission de M. LABOUE Jean de son poste d'adjoint et de la suppression de son poste, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle reprend à sa charge les domaines suivants : économie d'énergie - environnement et urbanisme.

De ce fait, Madame le Maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 100% de l'indemnité maximale, avec effet au 1^{er} MARS 2016, soit 1634,63 Euros.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 100% de l'indemnité maximale, avec effet au 1^{er} MARS 2016, soit 1634,63 Euros.

MODIFICATIONS DES COMMISSIONS

Travaux neufs : responsable M. Guy COENON – ajout d'Etienne HERBEAUX

Economie d'énergie – environnement et urbanisme : responsable Virginie QUENTIN

Fêtes et Cérémonies : ajout d'Anne-Marie DHERMANT

Appel d'offres : responsable Virginie QUENTIN – suppléant : Jean LABOUE

Création d'une commission fleurissement au sein de la commission environnement :

Membres : ceux de la commission environnement + les récompensés de l'année 2015 + employés des services techniques + Marie-Lise Altur + abondantais volontaires.

REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le décret N°2015-334 du 25 Mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire.

Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Le montant de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, est limité à un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux publics de distribution.

Vu l'avis de la commission finances,

Entendu Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :
 - . des ouvrages du réseau public de transport d'électricité
 - . des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.
- DECIDE d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R.2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité.

ARRHES POUR LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le règlement actuel de la salle polyvalente, il est demandé des arrhes à hauteur de 25% du prix de la location pour confirmer la réservation. Contrairement à un acompte, des arrhes ne sont pas remboursables dans le cas de l'annulation de la location.

Il est proposé d'ajouter une mention disant que les arrhes seraient remboursés dans le cas où la salle sera louée par un autre particulier à la date annulée, sans condition de délai.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette modification du règlement.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU C.D.D.I. (contrat départemental de développement intercommunal)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la deuxième tranche de travaux du projet d'aménagement des abords du groupe scolaire et sollicite l'aide financière du conseil départemental au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2013-2016

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie Quentin :

- Avons reçu courrier d'un jeune d'Abondant sollicitant le soutien de la commune dans son projet. En effet il a été placé sur les listes du Ministère des Sports en tant que jeune espoir français de football américain. Le Conseil soutient ce projet et demande à ce qu'un courrier lui soit adressé dans ce sens en lui demandant de tenir la commune informée de l'état d'avancement de ce projet, afin de finaliser la forme d'aide qui vous être apportée.
- Rappel date : nettoyage de la commune le Dimanche 20 Mars
- Conseil en Energie Partagé : étude en cours sur les bâtiments communaux. Présentation de cette étude Jeudi 28 Avril à 19H30.

Intervention de Marie-Lise Altur :

- Bilan spectacle Théâtre le 30 Janvier présenté par la Compagnie du Théâtre de Poche de Dreux : L'envol du Papillon – Présence d'une trentaine de personnes, suivi d'une table ronde.
- Bul'Infos de Mars : penser à infos ou remarques à diffuser
- Travaux de peinture : une salle de la bibliothèque et un mur, côté bar, à la salle polyvalente vont être repeints.

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT :

- Demande où en est l'état d'avancement du projet commerce dans les locaux de l'ancienne poste : rien de nouveau pour l'instant
- Demande le nettoyage d'une plaque d'égout, Rue de Fermaincourt, devant chez Mme Dupont

Intervention de Virginie HUILLO:

- Fête du 1^{er} Mai : l'Esplanade du Château sera-t-elle toujours mise à disposition pour l'emplacement des forains. Compte-tenu de l'état de cette esplanade, il est jugé plus opportun d'installer les manèges dans l'Allée du Château.
- Déploie l'horaire des réunions concernant le PLU (14H30) empêchant certains élus à y assister du fait de leur planning de travail. Ces réunions nécessitant des intervenants extérieurs salariés, il n'est pas facile de fixer ces réunions en soirée.

Intervention de Guy COENON :

- Conseil Municipal des Jeunes :
- un dossier a été déposé auprès de la MSA dans le cadre « appel à projets jeunes » sur le thème mieux vivre en milieu rural. Contact pris avec un I.M.E de Vernouillet, projet de baptêmes de l'air.
- Projet sortie mer en mai ou juin

Intervention de Muriel CLAISE :

- Cérémonie de remise des diplômes des maisons fleuries Samedi 5 Mars : quels sont les besoins en organisation ?
- Remercie pour le changement de la lampe éclairage public Rue d'Anet.
- Demande si un covoiturage s'est mis en place pour la Gare de Marchezais.

Intervention de René DUVAL :

- Remerciements adressés à Christophe Gateau pour le changement de la chaudière de l'accueil périscolaire.
- Relevés des compteurs d'eau terminés. Environ une dizaine de fuites trouvées. Remerciements aux agents des services techniques qui ont travaillé le samedi sur cette période de relevés. La facturation par la Lyonnaise des Eaux devrait intervenir en Mars.
- SIEPRO : ajout dans la règlement de la subvention des câblages lors de la pose de caméras pour vidéoprotection. Ce syndicat va fusionner avec SIEPRO YVELINES au 1^{er} Janvier 2017

Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME

- Suppression d'une classe maternelle à la rentrée 2016-2017
- Don d'ordinateurs aux écoles par une entreprise où est salarié un habitant d'Abondant.
- Restauration scolaire : départ en retraite de Chantal Dupré, depuis 26 ans de service au restaurant scolaire d'Abondant et 42 ans au sein de l'entreprise Scolarest. Va être remplacée par M. Patrick Echalar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et dix minutes.

La secrétaire,

Les Conseillers,

Le Maire,